

Paris, le 22 juillet 2010

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MARS 2010
DU CONSEIL DE QUARTIER AUTEUIL- SUD

Le vingt-cinq mars deux mille dix, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Auteuil Sud se sont réunis au lycée La Fontaine.

Etaient présents :

M. Claude GOASGUEN, Mme Nicole MONIER, Mme Véronique BALDINI, Mme Laurence DREYFUSS, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Dominique BAIGUINI, M. David ALPHAND.

M. Antoine DUFOUR, Mme Sophie CYRKLEWSKI (suppléante de Mme GAUDISSERT), M. Valère GROS, Mme Françoise JAVEL, Mme Michèle RAYER, Mme Arlette du CHESNE de GRAND-HAN, Mme Martine MARTIN, Mme Béryl VEILLET

M. MARCIANO, Mme HUNTER, Mme CHARRIE, Mme GASECKI

Etaient excusés :

Mme Danièle GIAZZI, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Thomas LAURET

M. Eric de NOÛEL, Inter-Jeunes, M. Jean-Michel SORLIN, M. Olivier de HONDT, M. Gaëtan de SALVATORE M. Frédéric BOUSCARLE, Mme Jany MONDOLONI, Mlle Priscilla PIERRE.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 1 octobre 2009.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2- Centre d'animation du point du jour

- Sécurité des piétons et stationnement anarchique

M. DUFOUR signale la dangerosité de la traversée de la rue du Général Niox. Il souligne l'absence de feux et de ralentisseur ainsi que la vitesse excessive des automobilistes à cet endroit très fréquenté.

Mme GASECKI rappelle qu'il s'agit d'une voie large à sens unique sur laquelle il n'est pas possible d'installer des ralentisseurs. Il faudra faire procéder à des mesures de vitesse réelle puis verbaliser si besoin. La traversée est sécurisée par un feu situé un peu plus haut, il est difficile d'envisager un aménagement à cet endroit.

Mme HUNTER fera procéder à des contrôles de vitesse et renforcer la vigilance sur le stationnement illicite.

Une personne du public s'interroge sur l'utilité du feu situé en bas de la rue.

Mme HUNTER répond qu'il a vocation à protéger la sortie du Port Autonome.

Mme BALDINI rappelle qu'en 2009 la voirie a réalisé l'aménagement du secteur Marcel Doret et fera procéder cette année, pour des raisons de sécurité, à la fermeture de la sortie du périphérique située à cet endroit.

Mme MONIER indique que le conseil de quartier peut financer un panneau si besoin en est.

- Implantation d'une station Vélib'

Mme MONIER n'a pas d'avis défavorable à cette proposition mais craint que cela entraîne des suppressions de stationnement.

Mme BALDINI précise que la convention avec Decaux est terminée et qu'il n'est pas prévu d'aménager d'autres stations pour le moment.

- Dégradations

M. MARCIANO indique que les soirs de match, le maintien de l'ordre public prévaut. Les effectifs s'occupent prioritairement de la sécurité et des dégradations graves.

M. DUFOUR signale que le panneau des conseils de quartier fait l'objet de dégradation les jours de match et regrette que ce secteur ne soit pas davantage surveillé. Il souligne le stationnement anarchique et dangereux de véhicules ces soirs là.

M. MARCIANO répond que la gestion des violences est prioritaire. Le dispositif est géré par la Direction de l'Ordre Public et de la Circulation qui dépend de la Préfecture.

Plusieurs personnes du public font part au commissaire de police des désagréments liés à la tenue des matchs au Parc des Princes : stationnement en masse des supporters, verbalisation des riverains, problème d'accès aux immeubles et bagarres.

3- Propreté dans le secteur du boulevard Murat et de l'avenue de Versailles.

4- Demande de pose d'une plaque rappelant le décret interdisant le dépôt sauvage à l'angle de la rue du Général Delestraint et de la rue de Varize.

M. GILLERON indique que les effectifs interviennent dès la fin du match. Concernant le secteur Point du Jour, il s'agit d'un endroit peu fréquenté qui bénéficie donc de moins d'interventions de nettoyage (deux par semaine). Les principales difficultés rencontrées dans ce secteur sont liées aux déjections canines et aux dépôts d'encombrants. Des actions spécifiques sont menées en traitement et en communication.

M. GILLERON rappelle l'existence d'un dispositif de ramassage sur rendez-vous, il suffit d'appeler la division propreté du 16^e ou le 3975. Il est également possible de le faire sur internet via le site Paris.fr. Sur l'arrondissement, 50% des objets retirés ont fait l'objet d'une prise de rendez-vous, 20% uniquement sur le secteur. 4 points récurrents sont collectés 2 fois par jour. Quant à la verbalisation, elle ne peut se faire qu'en cas de flagrant délit.

Mme MARTIN souligne le problème des dépôts qui ont lieu la nuit et les nombreux dépôts rue de Varize.

M. GILLERON répond que le 16^e dispose de 4 agents qui interviennent aussi bien en journée que la nuit. Des actions spécifiques en la matière sont programmées. Il souligne le problème de civisme.

Une personne du public s'interroge sur la suppression des grosses bennes qui étaient mises à disposition des habitants.

M. GILLERON répond que ces bennes posaient des problèmes de sécurité et de brocantes sauvages. Elles ont été supprimées dans le cadre de la mise en place du plan Vigipirate.

Une personne du public suggère que les personnes qui collectent les poubelles puissent ramasser les détritiques qui jonchent le sol. Elle signale le problème des publicités déposées sur le pare-brise des véhicules et propose la mise en place d'affichettes informant de l'interdiction de jeter des détritiques au sol à l'image de ce qui se fait à New York.

M. GILLERON répond que le jet de détritiques est verbalisable aussi bien à Paris qu'à New-York, il ajoute que là bas les éboueurs passent 1 fois par semaine, à Paris c'est tous les jours. Des campagnes d'affichage sont régulièrement menées.

Le problème de débordement des poubelles lors de la collecte a été réglé, il était lié à un problème technique sur certaines bennes.

Mme BALDINI précise que la mairie a un droit de regard sur la propreté et demandera à ce que l'accent soit mis sur les déjections canines et les dépôts sauvages. Les conditions de verbalisation ont évolué en passant de 180 à 35 euros, ce qui devrait permettre d'en dresser davantage.

Une riveraine du pont du Garigliano se plaint de la propreté du secteur. Elle estime que la situation empire et affirme ne jamais voir d'inspecteurs verbaliser les contrevenants.

M. GILLERON répond que la configuration du lieu est propice au dépôt d'objets encombrants. De plus, les vents dominants entraînent l'accumulation des déchets. Quant aux inspecteurs, ils se doivent d'être discrets. Concernant la proposition d'une plaque rappelant l'interdiction de déposer des ordures, elle a malheureusement bien souvent l'effet inverse et on constate une recrudescence des dépôts.

5- Sécurité des piétons rue Chardon Lagache, dangerosité de l'intersection rue Chardon-Lagache et rue Charles-Marie Widor.

Mme GASECKI indique que les services de voirie n'ont pas détecté de problème de sécurité à cet endroit.

M. DUFOUR précise que le problème se pose aux heures d'entrées et de sorties scolaires, les véhicules ne marquent pas l'arrêt au passage clouté ce qui ne permet pas une traversée des piétons en toute sécurité du fait de l'absence de visibilité.

Mme GASECKI répond que des vérifications seront faites, plus particulièrement à ces heures là.

Mme RAYER ajoute que, pour des raisons de sécurité, le sens de circulation de la rue a été changé il y a environ 25 ans. Aujourd'hui elle ne voit pas vraiment où est le problème.

6- Sécurité Porte de Saint Cloud.

M. MARCIANO indique que ce secteur est considéré comme prioritaire et ce bien avant les évènements de ces derniers mois. Une coordination a été mise en place avec le Commissariat de Boulogne Billancourt afin de mener des actions conjointes. Une surveillance constante du secteur est exercée avec des contrôles d'identité à des heures différentes. Une optique dissuasive qui se traduit par un déploiement des forces de l'ordre et une optique judiciaire par la prise en flagrant délit.

M. MARCIANO est conscient que l'évènement du 5 février dernier a suscité un certain émoi mais la problématique a été prise en compte bien avant. La Porte de Saint-Cloud est un endroit très fréquenté avec des commerces de restauration rapide, un bureau de tabac et une offre de transports importante qui attirent beaucoup de monde extérieur à l'arrondissement.

M. GOASGUEN affirme que la sécurité est le problème du quartier et qu'il convient de le prendre très au sérieux. L'ambiance générale se dégrade fortement pour plusieurs raisons et il ne faut pas laisser cela progresser. D'une part, la présence de nombreux clients des bars et restaurants de la Place, qui ne ferment pas avant deux heures du matin, d'autre part, l'entrepôt RATP qui reçoit de curieuses visites nocturnes et enfin, le changement de population des immeubles sociaux dont les logements sont attribués par la Mairie de Paris sans concertation avec la mairie d'arrondissement. De plus, les immeubles sont en très mauvais état.

M. GOASGUEN indique que la situation du quartier se dégrade de jour en jour - à l'image du quartier Duplex - et qu'il ne peut pas laisser faire cela. Il estime que des moyens doivent être mis en œuvre pour endiguer le phénomène :

- La mise en place d'un comité de sécurité avec la Préfecture de Police, les institutionnels et les principaux acteurs du quartier.
- Le nettoyage, la réparation, et la sécurisation des immeubles.

De mesures énergiques doivent être prises avant que la situation ne dérape et qu'il ne soit trop tard. Les habitants ont peur ; il y a tout de même eu un meurtre et un viol. M. GOASGUEN considère que le Parc des Princes est un repaire de voyous et que le lycée René Cassin est également un vecteur d'insécurité.

M. GOASGUEN prend la situation très au sérieux et il faut que les habitants en fassent de même pour dire les choses et éradiquer le problème.

Une personne du public estime que la population du quartier a changé. Elle demande pourquoi les matchs ne se jouent pas au Stade de France et ajoute que le phénomène de bandes est de plus en plus présent dans le secteur.

M. GOASGUEN considère que la loi sur les interdictions de stade est mal appliquée. Les personnes interdites de stade ne le sont plus au bout de 3 mois seulement. En France, on compte 600 personnes interdites de stade contre 4 000 en Italie et 6 000 en Angleterre. Les problèmes liés au Parc des Princes sont très importants. L'augmentation du prix des abonnements pourrait aider à résoudre le problème. Il faut dissoudre les clubs de supporters qui terrorisent tout le monde, des sanctions doivent être appliquées et la vidéosurveillance multipliée.

M. DUFOUR estime qu'un sujet d'une telle importance aurait mérité une réunion dédiée et considère que les habitants des logements sociaux ne doivent pas être stigmatisés.

Concernant la coordination des actions de police avec Boulogne Billancourt il faut également prendre en compte les phénomènes de bande entre le 15^e et le 16^e et le climat de violence qui règne au pont du Garigliano, on estime que la « bande de Balard » regroupe 80 personnes.

M. DUFOUR s'étonne de la tolérance à l'égard de la consommation d'alcool et du stationnement anarchique des véhicules les soirs de match qui alimentent la dégradation du cadre de vie des habitants.

Il indique que les habitants des logements sociaux ne sont pas forcément responsables des problèmes du quartier et qu'il faut réfléchir sur « le vivre ensemble ».

M. MARCIANO rappelle que la consommation d'alcool dans les stades est un délit et qu'il n'y a aucune tolérance en la matière.

Mme JAVEL souligne le problème de l'accès aux immeubles pour les habitants de la rue Nungesser et Coli et la gêne liée aux véhicules de CRS qui laissent leurs moteurs allumés.

M. MARCIANO précise que ces questions relèvent de la Direction de l'Ordre Public. Le dispositif mis en place consiste à verrouiller les abords du stade avec un contrôle des piétons, en principe les riverains peuvent rentrer chez eux.

Une personne du public considère que le sujet mérite une réunion spécifique. Il indique, au sujet de l'incident du mois de février, que la passivité du dispositif de police et l'absence d'interpellations ont beaucoup choqué. Concernant les interdictions de stade, elle estime que les peines encourues devraient être plus lourdes.

M. GOASGUEN souhaite que la Fédération française de Football s'implique davantage à l'image de ce qui a été fait en Angleterre pour éradiquer le hooliganisme. Il faut prendre toutes les mesures et appliquer la loi, rien ne justifie la violence.

L'image de ce quartier est entachée, il faut assumer et rétablir la sécurité avec un comité permanent de sécurité.

M. MARCIANO précise qu'il faut bien distinguer les violences dans le quartier et celles liées au stade. Il précise qu'il y a eu des interpellations le 5 février.

Une personne du public demande quel est le sentiment des commerçants face au problème.

Mme RAYER, Présidente de l'association des commerçants et boulangère avenue de Versailles, affirme qu'elle n'a eu qu'un seul problème en 29 ans : un braquage mais qui n'a pas eu lieu un jour de match. Les 82 commerçants de son association ne se sentent pas menacés en dépit des problèmes liés au lycée René Cassin et au trafic de drogue constaté depuis quelque temps.

Mme BAIGUINI souhaite que les proviseurs soient associés au comité de sécurité. On constate un nouveau phénomène, celui des bandes de filles.

Mme CAILLATTE, Proviseur du Lycée La Fontaine, précise que l'élève auteur du meurtre du 5 février n'était plus scolarisé à Claude Bernard. Elle constate que la situation se dégrade depuis plusieurs années.

Mme MARTIN signale une amélioration de la situation au niveau du hall du Franprix.

M. ALPHAND estime que l'évènement du 5 février illustre bien le climat d'insécurité qui règne dans le quartier et que les habitants ressentent depuis longtemps. Il indique qu'un plan de vidéosurveillance estimé à 100 millions d'euros a été voté au Conseil de Paris. M. ALPHAND demande au Commissaire comment cela sera mis en place à la Porte de Saint Cloud.

M. GOASGUEN répond que l'installation des caméras se fait en concertation avec la mairie d'arrondissement.

M. GROS demande où en est le projet Jean Bouin.

M. GOASGUEN répond que la Mairie de Paris a décidé de se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat. Soit le Conseil d'Etat procède par évocation, il peut statuer sur le fond, soit il procède par cassation normale, examine et renvoie. Si la décision est reconnue, des poursuites judiciaires s'ouvriront au pénal. M. GOASGUEN a demandé au Conseil de Paris une nouvelle délibération mais le Maire de Paris a décidé de passer en force. Le Conseil d'Etat devrait statuer assez rapidement.

7- Nuisances liées aux enlèvements de voitures les veilles de marché.

8- Répartition des aires de livraison.

Mme RAYER précise que les véhicules sont retirés à partir de minuit alors que les commerçants du marché n'arrivent pas avant 5 heures et qu'ils ne stationnent pas rue Charles Tellier. De plus ces enlèvements génèrent des nuisances sonores 3 fois par semaine pour les riverains.

M. MARCIANIO indique que ces opérations relèvent du Service des Enlèvements.

Mme DREYFUSS ajoute que la Préfecture de Police a entendu les réclamations des riverains et qu'une partie de la rue a été rendue au stationnement. A terme, ce sera la totalité de la voie.

Mme GASECKI précise que le gestionnaire du marché demande les deux côtés le dimanche en raison du nombre de commerçants plus important ces jours là. L'expérimentation menée dans le 3e et 17^e arrondissement, autorisant les automobilistes à stationner sur les emplacements de livraison la nuit jusqu'à 7h, va être prochainement étendue au 16^e. Le dispositif concernerait environ 80% des zones de livraison.

Mme HUNTER rappelle, d'autre part, que l'utilisation des zones de livraison n'est pas réservée aux commerçants et que les particuliers qui souhaitent charger, décharger du matériel ou des personnes peuvent les utiliser pendant 30 minutes. Il suffit de se procurer un disque disponible en mairie.

M. GILLERON ajoute que les délais d'interdiction de stationner après le marché doivent être respectés afin de permettre au personnel de nettoyage de travailler en toute sécurité.

9- Demande de réfection des chaussées, rues Mirabeau, Erlanger, Michel Ange et avenue de Versailles.

Mme BALDINI indique que l'hiver rigoureux a favorisé la formation de trous sur la chaussée. Un budget supplémentaire a été demandé à la Ville de Paris. La réfection complète de la rue Daumier débutera à partir du 6 avril.

Mme GASECKI confirme que la situation a été particulièrement difficile cet hiver, surtout dans le Bois de Boulogne. La brigade est intervenue plus de 60 fois sur le 16^e. Les températures plus clémentes vont permettre un traitement plus important.

Plusieurs personnes font part de problèmes similaires devant l'église d'Auteuil, rue Marcel Doret et rue Erlanger.

Mme GASECKI répond que des interventions sont programmées en avril et en mai, néanmoins des problèmes budgétaires se posent.

Une personne du public signale le passage de poids lourds rue Daumier alors que cela est interdit pour les plus de 3,5 tonnes.

10- Prolongation de l'élargissement des trottoirs rue Boileau.

Mme BALDINI estime que ces travaux ne sont pas prioritaires. De plus, cet aménagement est très coûteux et entraînerait la suppression de places de stationnement.

Mme GASECKI indique que la première phase des travaux a été réalisée car le trottoir était très étroit mais elle confirme que la deuxième phase n'est pas prioritaire.

M. DUFOUR signale des difficultés de circulation liées à la fréquentation de l'école algérienne.

Mme BALDINI va faire examiner la situation.

11- Achèvement de l'aménagement de la Porte du Point-du-Jour (boulevard Murat – rue Abel Ferry) et sécurisation de la traversée de la rue Abel Ferry.

Mme GASECKI indique que la fin de l'aménagement n'a pas été retenue cette année et sera proposé l'année prochaine. Les balises vertes matérialisent l'aménagement tel qu'il sera à la fin des travaux.

M. DUFOUR estime que la traversée des piétons est dangereuse car on ne voit pas arriver les voitures qui tournent. Il souligne le stationnement anarchique qui s'opère fréquemment à cet endroit.

Une personne du public signale le stationnement de véhicules deux roues place Léon Deubel.

Mme GASECKI annonce la création de places de stationnement longitudinales pour deux roues dans le secteur d'ici la fin de l'été.

Mme HUNTER ajoute que les véhicules à deux roues sont assujettis au Code de la Route et que les effectifs les verbalisent.

M. MARCIANO regrette le comportement de certains cyclistes qui s'estiment absouts du Code de la Route et sont souvent inconscients des risques qu'ils prennent.

12- Présentation des traversées de la Porte de Saint-Cloud.

Mme GASECKI indique que ces différents aménagements répondent à une demande des parents d'élèves afin de faciliter la traversée des piétons.

(Plan en annexe)

13- Point sur les pigeons.

Mme BALDINI annonce qu'un pigeonnier a été installé avenue Dode de la Brunerie, au dessus du périphérique. Dans un premier temps les couples de pigeons sont enfermés pour 1 mois puis les œufs sont secoués, le but étant de réguler la population. Une réunion est prévue à la mairie avec les nourrisseurs et l'inauguration du pigeonnier aura lieu le 16 avril prochain. L'installation coute 25 000 à 30 000 euros auxquels s'ajoutent les frais de nettoyage et de nourriture.

M. GILLERON ajoute que nourrir un pigeon revient à le sortir de son milieu naturel et le rendre malade. Le nourrissage est interdit et fait l'objet de verbalisation.

M. DUFOUR signale que les problèmes de propreté persistent face au lycée René Cassin.

14- Ouverture du *Franprix* le dimanche après-midi.

Mme RAYER indique que les commerçants du quartier sont furieux car cet établissement ne respecte pas l'obligation de fermeture et n'est pas verbalisé.

Mme HUNTER répond que le magasin doit respecter une fermeture le dimanche ou lundi toute la journée. D'autres magasins sont en infraction comme le G20 rue d'Auteuil. Des procédures sont en cours mais le montant de la contravention est dérisoire par rapport au bénéfice de l'ouverture. Mme HUNTER espère que la multiplication des plaintes et les actions menées amèneront ces enseignes à changer de comportement.

15- Plan « biodiversité ».

Mme BALDINI annonce que, dans le cadre de l'année mondiale de la Biodiversité, un plan d'action est prévu pour 4 sites parisiens, dont les berges du bois de Boulogne, qui sont les seules berges naturelles de Paris. Pour accompagner cette initiative et apprendre à connaître la biodiversité, une réunion aura lieu à la mairie le 7 avril à 19h pour les personnes intéressées par le sujet, puis deux groupes de travail seront composés et se rendront sur place pour effectuer des comptages et relevés.

16- Règlement des Parcs et Jardins.

Mme CHARRIE indique que le règlement date de 1985 et certains articles ne sont plus adaptés aux pratiques actuelles notamment sur la circulation des vélos, les accès aux pelouses, les jeux de ballons et les animaux.

Les conseillers de quartier sont invités à faire part de leurs suggestions et remarques auprès de Mme BALDINI. Cela concerne les jardins de moins d'un hectare. Une base commune sera déterminée pour tous les jardins et des adaptations pourront être proposées pour les plus petits dans le cadre de la préservation de la biodiversité et des usages. Toutefois, il sera difficile de modifier les amplitudes horaires compte tenu des contraintes liées à l'éclairage et au gardiennage des jardins.

Liste des jardins du 16^e arrondissement :

http://www.mairie16.paris.fr/mairie16/jsp/site/Portal.jsp?page_id=312

Une personne du public indique que les inscriptions des plaques du jardin des poètes sont devenues illisibles.

Mme CHARRIE a saisi la Direction des Affaires Culturelles, elle la relancera.

La séance est levée à 21h15.

En raison de l'heure tardive, les points suivants n'ont pas été traités en séance.

17- Présentation des contre-sens cyclables.

Il s'agit de la mise en place d'un double sens de circulation dont un réservé aux vélos, dans le cadre d'une réglementation nationale des quartiers « zone 30 ». Dans le 16^e, cela concerne les rues à sens unique des quartiers verts « Cortambert » et « Eylau ». Les usagers devront s'adapter et changer leurs habitudes.

Il sera fait en sorte que les aménagements n'entraînent pas de suppression de stationnement, néanmoins deux segments en feront l'objet, mais dans le cadre de la réglementation pompiers.

Un plan de communication sera mis en place au niveau de la Ville avec un marquage spécifique et commun à tout Paris. Une expérimentation est actuellement en cours dans le 11^e.

Pour plus d'information sur le décret paru le 30 juillet 2008 dans le code de la route qui introduit la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30

http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=2&document_type_id=2&document_id=78669&portlet_id=21994

http://www.paris.fr/portail/deplacements/Portal.lut?page_id=7096&document_type_id=4&document_id=79395&portlet_id=16333

18- Périodicité des conseils de quartier.

Les conseils de quartier sont au nombre de six pour tout l'arrondissement. Il y a deux conseils de quartier par an, ce qui fait douze conseils avec des préparations et des comptes-rendus.

Les manifestations extérieures de chaque conseil de quartier sont de plus en plus nombreuses.

Le secrétariat est au bout de ce qu'il est possible de faire et le fait avec efficacité. Il n'est donc pas possible d'augmenter le nombre de séances des conseils de quartier dans l'année.

19- Utilisation du budget d'investissement et de fonctionnement.

Le budget d'investissement s'élève à 10 812 euros

Mme MONIER propose l'utilisation suivante :

- Un tracé sportif pour l'école Erlanger 3 400 euros

- Eclairage pour le tableau de l'école du Parc des Princes qui est très sombre, 5 000 euros.

Les conseillers de quartier ont donné leur accord par téléphone et internet à la majorité absolue.

Mme Nicole MONIER
Adjointe au Maire
Chargée des Conseils de quartier
Auteuil Nord et Auteuil Sud